

<b>ALSACHIM</b> <b>CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE</b>
---

## **1. DOMAINE D'APPLICATION**

- 1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées les « CGV ») s'appliquent à la vente de matériaux, produits, produits chimiques, matières premières, produits intermédiaires, substances, composants, composés et services qu'Alsachim propose et fournit (ci-après dénommés les « Produits ») à tout acquéreur des Produits (ci-après dénommé « l'Acquéreur »). L'Acquéreur reconnaît avoir lu et compris les présentes CGV et qu'en l'absence d'objection de sa part avant la livraison des Produits, il est réputé les avoir acceptées, nonobstant d'éventuels termes et conditions conflictuels, contraires ou supplémentaires figurant dans tout document émis par l'Acquéreur. Sauf accord contraire exprimé par écrit par Alsachim, tous termes et conditions figurant dans un document émis par l'Acquéreur n'engageront pas Alsachim, même si Alsachim ne les a pas expressément rejetés.
- 1.2 Les présentes CGV, accompagnées des conditions particulières d'Alsachim figurant dans la Confirmation de Commande d'Alsachim et les seuls autres documents spécifiquement intégrés à cette Confirmation de Commande par voie de référence, constituent l'intégralité de l'accord conclu entre l'Acquéreur et Alsachim. En cas de conflit avec les présentes CGV, seules les dispositions particulières, figurant directement ou par voie de référence, dans une Confirmation de Commande, prévaudront sur les dispositions correspondantes des CGV.
- 1.3 Si une disposition des CGV ne pouvait être appliquée pour quelque raison que ce soit ou était jugée nulle, illégale ou inapplicable, en partie ou dans son intégralité, toutes les autres dispositions des présentes CGV resteraient en vigueur.

## **2. PASSATION DE COMMANDE - ACCEPTATION**

- 2.1 La documentation, les catalogues, grilles tarifaires et devis d'Alsachim sont seulement envoyés à titre

indicatif et ne sauraient constituer des offres contraignantes, sauf accord contraire spécifiquement énoncé par écrit par Alsachim.

- 2.2 Les documents pré-contractuels ou contractuels émis par Alsachim, à savoir notamment les grilles tarifaires ou devis, sont destinés à l'usage exclusif de l'Acquéreur, celui-ci devant les traiter comme des informations strictement confidentielles. L'Acquéreur n'est pas autorisé à modifier ou adapter les documents ni à les divulguer à une tierce partie, sans le consentement écrit et préalable d'Alsachim.
- 2.3 En toute hypothèse, toutes les commandes passées par l'Acquéreur ne deviendront définitives et contraignantes pour Alsachim, qu'après que celle-ci aura envoyé à l'Acquéreur une confirmation de commande écrite, dans les quinze (15) jours suivant la commande passée oralement ou par écrit par l'Acquéreur (ci-après dénommée la « Confirmation de Commande »). Le prix indiqué dans la Confirmation de Commande est définitif.
- 2.4 En passant une commande, l'Acquéreur reconnaît avoir reçu suffisamment d'informations sur les caractéristiques des Produits, lui permettant de déterminer si lesdits Produits sont adaptés à ses exigences et conformes aux réglementations applicables en matière de sécurité dans le domaine concerné. Il reconnaît également qu'il lui incombe de demander d'autres informations et une éventuelle assistance externe et qu'il renonce à toute possibilité d'engager des poursuites contre Alsachim, fondées sur le manque d'informations, de renseignements ou de conseils.
- 2.5 Lorsqu'Alsachim a émis une Confirmation de Commande, la commande ne peut être suspendue, modifiée, différée ou annulée sans le consentement écrit et préalable d'Alsachim. Toute modification ultérieure apportée à une commande peut entraîner une hausse du prix et/ou un retard de livraison.

## **3. PRIX - PAIEMENT**

- 3.1 Sauf indication contraire précisée par écrit par Alsachim dans la Confirmation de Commande, tous les prix doivent être indiqués en euros, hors taxes, nets de droits de quelque sorte que ce soit et de frais de conditionnement spécial. L'Acquéreur prendra à sa charge tous frais et

taxes relatifs au transport, à l'expédition, au dédouanement, au stockage, à la manutention, à l'entreposage et tous autres frais similaires. Toute augmentation de ces frais prenant effet après la date de la Confirmation de Commande sera à la seule charge de l'Acquéreur.

3.2 Les services d'analyse des Produits, effectués par Alsachim et retranscrits dans le certificat d'analyse fourni avec les Produits sont inclus dans le prix. S'il souhaite obtenir des analyses complémentaires, l'Acquéreur doit en faire la demande par écrit lorsqu'il passe commande et en tout état de cause avant de recevoir la Confirmation de Commande. Seules les analyses complémentaires acceptées par écrit par Alsachim seront exécutées. Ces analyses complémentaires ne sont pas incluses dans le prix indiqué par Alsachim et seront facturées séparément à l'Acquéreur. Le fait que l'Acquéreur ait, par quelque moyen que ce soit et à quelque moment que ce soit, transmis des spécifications particulières à Alsachim, ne modifie pas les conditions susmentionnées et ne saurait constituer un transfert de responsabilité quant à ces spécifications particulières adressées à Alsachim, sauf accord contraire expressément convenu par écrit par Alsachim.

3.3 Les matières premières sont exclusivement sélectionnées par Alsachim, en fonction de critères de qualité et de coûts d'approvisionnement, à moins que l'Acquéreur n'ait défini des normes de qualité et/ou des exigences spécifiques, acceptées par écrit par Alsachim. Si d'autres normes de qualité sont requises, à l'initiative de l'Acquéreur ou en raison d'ajustements devenus nécessaires pendant l'exécution des services, les prix d'Alsachim seront alors ajustés en conséquence de sorte à tenir compte du prix d'achat des nouvelles matières premières.

3.4 L'intégralité du paiement sera effectuée dans un délai de trente (30) jours après la date indiquée dans la facture correspondante et aucun escompte ne sera accordé au titre du paiement anticipé. Alsachim se réserve le droit d'exiger un acompte jusqu'à hauteur du prix

total d'achat, au moment de la passation de la commande ou à tout moment avant la livraison.

3.5 En cas de défaut de paiement du prix d'achat ou de l'acompte par l'Acquéreur, Alsachim se réserve le droit de différer la livraison des Produits, d'annuler la commande correspondante ou de compenser les dettes de l'Acquéreur sans l'accord de l'Acquéreur et sans préjudice des autres recours légaux dont bénéficie Alsachim dans ce cadre.

3.6 En cas de défaut de paiement à échéance, l'Acquéreur sera dans l'obligation de payer, sans autre préavis, des intérêts moratoires équivalents au taux d'intérêt principal de la Banque centrale européenne, majoré de dix (10) points de pourcentage à la date de facturation courant depuis l'échéance ainsi qu'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros, sans préjudice des autres recours légaux dont bénéficie Alsachim à ce sujet, à moins qu'Alsachim n'ait accepté d'autres conditions par écrit.

3.7 L'Acquéreur n'est pas autorisé à suspendre un paiement ni à procéder à une compensation pour quelque raison que ce soit, même en cas de litige l'opposant à Alsachim.

3.8 Si avant la livraison, Alsachim estime que le coût des matériaux a augmenté de plus de quinze (15) % de la valeur nette, elle se réserve le droit de conditionner la livraison de la commande à une hausse correspondante du prix.

#### **4. LIVRAISON DES PRODUITS**

4.1 La livraison a lieu lorsque les Produits sont mis à la disposition de l'Acquéreur dans les locaux d'Alsachim (ci-après dénommée la « Livraison »). Sauf accord contraire prévu par écrit, les Produits seront livrés dans les conditions de l'Incoterm Ex Works ou EXW (version la plus récente des ICC) dans les locaux d'Alsachim, même lorsque Alsachim prend à sa charge tout ou partie des frais de transport des Produits. Le risque afférent aux Produits sera donc transféré dans les locaux d'Alsachim, juste avant leur chargement.

- 4.2 Les dates de Livraison contractuelles sont mentionnées à titre indicatif. Des retards de Livraison n'autoriseront pas l'Acquéreur à réclamer un dédommagement au titre d'un retard. En cas de retards de Livraison, l'Acquéreur sera seulement en droit d'annuler la commande concernée si les Produits ne sont pas encore en cours de fabrication, après avoir laissé suffisamment de temps à Alsachim pour lui permettre de remédier à ce retard et après lui avoir envoyé une mise en demeure formelle.
- 4.3 Si Alsachim accepte par écrit d'organiser le transport des Produits chez l'Acquéreur, lesdits Produits devront être livrés aux heures d'ouverture de l'Acquéreur, si indiquées par l'Acquéreur. Sur ce point, il incombe à l'Acquéreur de fournir à Alsachim, suffisamment à l'avance, pour lui permettre de prévoir les arrangements d'expédition nécessaires, toutes les informations appropriées, telles que notamment les consignes de marquage et d'envoi, les certificats d'importation et tous les documents requis pour obtenir les permis administratifs obligatoires. Si ces documents ou instructions ne sont pas transmis à Alsachim, empêchant ainsi le transport des Produits, Alsachim peut, à sa propre convenance, retarder la date d'envoi ou annuler l'accord correspondant.
- 4.4 Alsachim se réserve le droit de livrer les Produits en plusieurs fois, auquel cas ces livraisons partielles seront facturées et réglées séparément à échéance, indépendamment de toutes les livraisons ultérieures.
- 4.5 Alsachim doit stocker le produit final pendant une durée de quarante-huit (48) heures à compter de la date initiale de Livraison. Tout stockage de Produits supérieur à cette durée sera facturé séparément à l'Acquéreur, à moins que ce dépassement des délais de stockage ne soit seulement imputable à Alsachim ou qu'Alsachim n'accepte d'autres conditions par écrit. Si l'Acquéreur ne prend pas Livraison des Produits dans les quinze (15) jours qui suivent la date initiale de Livraison, Alsachim sera en droit, après avoir envoyé un préavis à l'Acquéreur, de revendre les Produits et de demander un dédommagement correspondant.

## **5. EXAMEN DES PRODUITS À LA LIVRAISON**

- 5.1 Après Livraison des Produits, l'Acquéreur doit procéder à un examen complet des Produits en vérifiant leur (i) contenu général, (ii) poids, (iii) emballage et (iv) quantités.
- 5.2 L'Acquéreur doit immédiatement signaler à Alsachim, tout dommage apparent observé au niveau de l'emballage des Produits ou toute non-conformité des Produits eux-mêmes, s'agissant de leur contenu, poids, emballage ou quantités, en lui adressant par écrit ses réserves, par fax ou courriel dans un délai de quarante-huit (48) heures et en tout état de cause avant que les Produits ne subissent un quelconque traitement. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne sera acceptée pour des défauts apparents, qu'un examen raisonnable réalisé lors de la Livraison aurait permis de révéler et les Produits seront réputés avoir été acceptés en l'état.
- 5.3 Alsachim ne saurait être tenue responsable si les dommages ont été causés pendant le transport, entre l'usine d'Alsachim et les locaux de l'Acquéreur, à moins qu'Alsachim n'ait accepté par écrit d'assumer la responsabilité de l'organisation du transport des Produits vers les locaux de l'Acquéreur.
- 5.4 Après réception de réserves écrites dans les délais mentionnés, Alsachim doit corriger ces anomalies par tout moyen de son choix. Le retour de tout ou partie des Produits nécessite le consentement préalable d'Alsachim. Dans tous les cas, le prix des Produits reste exigible de même que les frais correspondants de stockage, le cas échéant.

## **6. UTILISATION DES PRODUITS/ GARANTIE**

- 6.1 Les Produits sont destinés uniquement à des fins de recherches en laboratoire et sauf accord contraire consenti par écrit par Alsachim, ils ne doivent pas être utilisés à d'autres fins, à savoir notamment pour des diagnostics in vitro, à des fins alimentaires, pour des médicaments, des dispositifs médicaux ou produits cosmétiques pour humains ou animaux ou à des fins commerciales. En passant commande, l'Acquéreur accepte d'utiliser exclusivement les Produits pour des recherches en laboratoire et en respectant notamment (i) le certificat d'analyse délivré par Alsachim, (ii) toutes autres instructions

ou documentation fournies par Alsachim et (iii) les lois et réglementations applicables, déjà en vigueur ou adoptées ultérieurement. L'Acquéreur reconnaît également que les Produits n'ont pas fait l'objet d'essais ou d'analyses de la part d'Alsachim, autres que ceux indiqués dans le certificat d'analyse délivré par Alsachim. Si l'Acquéreur souhaite utiliser les Produits à des fins autres que celles identifiées dans le certificat d'analyse, il lui incombe de s'assurer que les Produits sont adaptés à cet autre emploi. Alsachim ne sera pas tenue responsable en cas de dommage(s) causé(s) aux et/ou par les Produits, du fait d'une utilisation inappropriée ou non-conforme, ce qui inclut notamment le fait que les Produits n'aient pas été utilisés, testés, transformés, conditionnés ni stockés conformément à la documentation ou aux instructions technique(s) appropriée(s), fournie(s) par Alsachim ni aux normes en vigueur dans le secteur de la recherche en laboratoire. Il incombe à l'Acquéreur d'appliquer les exigences de santé et de sécurité, notamment applicables au stockage, à l'utilisation, aux essais et à l'évacuation des Produits et d'informer son personnel et son (ses) client(s) des risques associés au transport et/ou à l'utilisation des Produits.

**6.2 ALSACHIM GARANTIT SEULEMENT QU'A LA DATE DE LIVRAISON, LES PRODUITS ETAIENT CONFORMES AUX SPECIFICATIONS TECHNIQUES PREVUES DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE ET DANS LE CERTIFICAT D'ANALYSE DELIVRES PAR ALSACHIM. LES SPECIFICATIONS QUI NE SONT PAS EXPRESSEMENT FORMULEES DANS LES DOCUMENTS SUSMENTIONNES SERONT EXCLUES DE LA GARANTIE ACCORDEE PAR ALSACHIM. CONFORMEMENT A L'ARTICLE 2.4 DES PRESENTES CGV, AVANT DE PASSER COMMANDE, L'ACQUEREUR DOIT VERIFIER QUE LES PRODUITS SONT ADAPTES AUX RECHERCHES EN LABORATOIRE POUR LESQUELLES ILS SONT DESTINES ET ALSACHIM NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE TENUE RESPONSABLE SI LE RESULTAT DE LA RECHERCHE EN QUESTION N'EST PAS CONCLUANT. ALSACHIM N'ACCORDE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AU CARACTERE APPROPRIE DES PRODUITS AUX RECHERCHES EN LABORATOIRE POUR LESQUELLES ILS SONT DESTINES OU A L'UTILISATION ULTERIEURE DES PRODUITS.**

**6.3 L'Acquéreur doit signaler par écrit, à Alsachim, tout non-respect des spécifications figurant dans la Confirmation de Commande ou dans le certificat d'analyse, dans un délai de dix (10) jours après l'avoir découvert, faute de quoi la**

**garantie cessera d'être applicable. Pour tous les types de défauts, l'Acquéreur doit prouver que le défaut est imputable à Alsachim. Si Alsachim reconnaît que les Produits sont défectueux, elle est dans l'obligation à sa seule discrétion, soit (i) de remplacer le Produit défectueux, (ii) de réduire le prix s'il n'a pas encore été payé à ce stade ou (iii) de rembourser l'Acquéreur. Quoi qu'il en soit, le retour de tout ou partie des Produits nécessite le consentement préalable d'Alsachim. Par ailleurs, l'Acquéreur n'est pas autorisé à différer le paiement d'une facture du fait d'une prétendue non-conformité du (des) Produit(s) par rapport à la Confirmation de Commande ou au certificat d'analyse.**

## **7. DISTRIBUTION**

7.1 Si l'Acquéreur souhaite revendre les Produits à une tierce partie, il doit les revendre exactement dans le même état en ce compris dans les mêmes conditions d'emballage que ceux dans lesquels il les a reçus de la part d'Alsachim.

7.2 L'Acquéreur s'abstient strictement de procéder ultérieurement à des modifications, corrections, ajustements ou reconditionnements des Produits après leur Livraison, sans le consentement écrit et préalable d'Alsachim.

## **8. RESPONSABILITÉ**

**8.1 ALSACHIM NE SERA PAS TENUE RESPONSABLE DU (OU DES) DOMMAGE(S), DE LA (OU DES) PERTE(S) IMPUTABLE(S) A L'UTILISATION NON-CONFORME DES PRODUITS AVEC LES SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES PREVUES EN PARTICULIER DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE.**

**8.2 LA RESPONSABILITE D'ALSACHIM EN TERMES DE RUPTURE DE CONTRAT POUR DES RAISONS DE CONFORMITE, NE SAURAIT ETRE SUPERIEURE AU DOUBLE DU PRIX CONVENU POUR LA COMMANDE CORRESPONDANTE.**

**8.3 DANS TOUTS LES CAS, ALSACHIM N'ASSUMERA PAS LA RESPONSABILITE DES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS, QU'ILS SOIENT ACCESSOIRES OU CONSECUTIFS, TANGIBLES OU INTANGIBLES, QUI POURRAIENT ETRE DUS A UNE NON-CONFORMITE AVEC LES SPECIFICATIONS PREVUES DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE OU DANS LE CERTIFICAT D'ANALYSE**

**DELIVRE PAR ALSACHIM LORS DE LA LIVRAISON DES PRODUITS, CE QUI INCLUT NOTAMMENT LES FRAIS CAUSES PAR UNE INTERRUPTION DE L'ACTIVITE, LA PERTE DE PRODUCTION, LES DEPENSES, LE TRAVAIL EN COURS, LA PERTE DE BENEFICES, DE CROISSANCE, DE CLIENTS OU TOUTE AUTRE RESPONSABILITE ASSUMEE PAR L'ACQUEREUR VIS-A-VIS D'UNE TIERCE PARTIE.**

## **9. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

- 9.1 Sans préjudice du transfert de risque à l'Acquéreur lors de la mise à disposition des Produits dans les locaux d'Alsachim (Ex Works ou EXW – version la plus récente des ICC) ni des dispositions ou conditions spécifiques de Livraison convenues par écrit par Alsachim, le titre de propriété des Produits ne sera pas transmis à l'Acquéreur tant qu'il ne sera pas acquitté de toutes les sommes décrites aux paragraphes ci-dessus, qu'il doit à Alsachim au titre de la commande. Alsachim est donc en droit de reprendre le(s) Produit(s) en cas de défaut de paiement du prix convenu de la part de l'Acquéreur. Si l'Acquéreur a revendu le(s) Produit(s), les créances de l'Acquéreur générées par cette vente doivent être exclusivement transférées à Alsachim.
- 9.2 Pendant la période de réserve de propriété, l'Acquéreur doit assurer les Produits contre les dommages qu'ils peuvent subir ou causer. L'Acquéreur s'engage donc à souscrire une assurance responsabilité civile tous risques, à ses propres frais et à fournir un certificat attestant de cette couverture d'assurance à chaque fois qu'Alsachim en fera la demande.

## **10. NON-DIVULGATION**

- 10.1 Toutes les informations écrites ou orales qu'Alsachim fournit à l'Acquéreur, portant sur les concepts, idées, stratégies, procédures, procédés, spécifications, documents, calculs, objets, échantillons d'Alsachim, ce qui inclut ses droits sur la propriété intellectuelle ainsi que la documentation commerciale, technique et juridique, telle que les devis ou certificats d'analyse des Produits, doivent être considérées comme strictement confidentielles, raison pour laquelle l'Acquéreur ne doit pas les divulguer à des tiers sans le consentement écrit et préalable d'Alsachim.
- 10.2 Cette obligation de non-divulgence prévaudra pendant l'exécution de la commande concernée et

pendant dix (10) ans après la date de divulgation à l'Acquéreur.

## **11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- 11.1 Les droits de propriété et droits d'auteur afférents à des dessins, schémas, échantillons, marques, logos et autres documents divulgués par Alsachim demeureront la seule propriété d'Alsachim et l'Acquéreur ne sera pas en droit d'y apposer son (ses) nom(s) commercial(aux) ou sa (ses) marque(s).
- 11.2 L'Acquéreur reconnaît qu'Alsachim détient tous les droits de propriété et droits d'auteur sur les documents pré-contractuels ou contractuels que lui a divulgués Alsachim, ce qui inclut sans pour autant s'y limiter, les catalogues, grilles tarifaires, devis et certificats d'analyse des Produits. L'Acquéreur n'est en aucun cas autorisé à modifier ces documents de quelque manière que ce soit.
- 11.3 Si les Produits sont fabriqués, transformés, reconditionnés ou mélangés par l'Acquéreur et que les droits de tierces parties sont enfreints du fait de ces procédés, l'Acquéreur devra indemniser Alsachim et dégager Alsachim de toute responsabilité par rapport à ces dangers ou dommages ainsi causés.

## **12. FORCE MAJEURE**

- 12.1 Si l'une des parties subit un événement de force majeure, elle doit immédiatement en informer l'autre partie par écrit et lui transmettre toutes les informations et preuves afférentes. Les événements suivants sont notamment mais non exclusivement considérés comme des cas de force majeure : un lock-out ou une grève, total ou partiel, un incendie, des inondations, des dommages matériels, des émeutes, une guerre, une explosion, une tempête, des pannes subies par l'équipement, un changement apporté aux lois et réglementations, des ordres ou actes d'un gouvernement, une cause ou un événement échappant au contrôle raisonnable des parties, dont la survenance ne pouvait être raisonnablement prévue et empêchant la partie concernée de s'acquitter des obligations qui lui incombent dans le cadre du contrat.

- 12.2 En cas de force majeure, Alsachim n'assumera aucune responsabilité si elle ne peut pas honorer ses obligations contractuelles et aura droit à une prolongation raisonnable des délais afin de pouvoir s'en acquitter.
- 12.3 Les Produits dont l'Acquéreur ne peut pas prendre possession seront stockés par Alsachim. Si l'événement de force majeure empêche l'Acquéreur de prendre Livraison des Produits pendant plus de quinze (15) jours après la date de Livraison convenue, Alsachim est en droit de facturer les Produits comme s'ils avaient été effectivement livrés. Dans ce cas, le paiement des factures devra être effectué dans les soixante (60) jours suivant la date indiquée sur la facture correspondante.
- 12.4 Si Alsachim ne peut s'acquitter de l'une de ses obligations contractuelles du fait d'un changement ultérieurement apporté aux lois ou réglementations, particulièrement mais non limitativement en raison de l'application de du Règlement européen REACH (1907/2006), Alsachim et l'Acquéreur essaieront de bonne foi de trouver une solution acceptable pour les deux parties. Si les parties ne parviennent pas à un accord dans les trois (3) mois qui suivent le début des négociations, Alsachim sera en droit de résilier le contrat sans que sa responsabilité puisse être recherchée à ce titre.

### **13. RÉSILIATION**

- 13.1 Alsachim sera en droit de résilier le contrat ou une commande, à sa seule discrétion et par voie d'un avis écrit adressé à l'Acquéreur, sans préjudice des autres recours dont elle pourrait bénéficier en cas d'infraction grave ou répétée de l'Acquéreur à ses obligations contractuelles. Alsachim sera en droit de recouvrer l'ensemble des frais engagés à ce titre.

### **14. JURIDICTION – DROIT APPLICABLE**

- 14.1 LA RELATION CONTRACTUELLE QUI UNIT ALSACHIM A L'ACQUEREUR SERA REGIE PAR LE DROIT FRANÇAIS.**
- 14.2 TOUS LES LITIGES OPPOSANT LES PARTIES DANS LE CADRE D'UNE COMMANDE OU DU CONTRAT DOIVENT ETRE EXCLUSIVEMENT REGLES PAR LE TRIBUNAL DU LIEU D'IMMATRICULATION D'ALSACHIM.**